

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

## ABONNEMENT :

CANADA — 3s. 9d., payable invariablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'Agriculture doit en être la première.



## ANNONCES :

Première insertion 8cts. la ligne;  
Insertions subséquentes 2 " " "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Emprons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

## AVIS.

La GAZETTE DES CAMPAGNES continuera de paraître le premier et le quinze de chaque mois, et aux mêmes conditions que l'an dernier. Mais pour qu'elle puisse se soutenir au prix réduit de trois shelings et dix-huit sous, nos lecteurs comprendront que les abonnements doivent être invariablement payés d'avance, suivant l'avertissement donné dès son apparition.

Les personnes qui voudraient discontinuer de recevoir la " Gazette des Campagnes," doivent nous avertir au moins un mois d'avance; de plus les abonnements, comme il en a déjà été donné avis, ne devront pas durer moins de six mois. Ainsi les personnes qui, sans avertissement préalable, voudraient renvoyer la Gazette, ne la pourraient pas et seraient tenues de la recevoir encore au moins six mois.

## CAUSERIE AGRICOLE.

### Des Amendements.—Du Chaulage.

(Suite.)

DES QUALITÉS DE LA CHAUX ET DE LA QUANTITÉ QUE RECLAMENT LES DIFFÉRENTS SOLS.

Nous avons vu, dans notre dernier numéro, les divers modes d'employer la chaux sur les terres, et la nécessité de bien assécher le sol avant de le chauler. Aujourd'hui nous allons nous occuper des diverses qualités de la chaux, et de la dose à donner au sol, etc., etc. Il est nécessaire de connaître la qualité

de la chaux que l'on emploie; car elle peut être pure ou mélangée de silice (*sable*), d'argile ou de magnésic. De ces différentes espèces de chaux, celle qui est pure est la plus économique, la plus active, et celle qui produit le plus d'effet. Celle qui est mélangée de sable, produit les mêmes résultats que la première, pourvu qu'elle soit employée en quantité plus considérable, et d'autant plus considérable qu'elle contient plus de cette matière.

La chaux mélangée d'argile est celle que les constructeurs appellent chaux maigres. Elle aussi doit être employée en plus grande quantité que la chaux pure. Il paraît qu'elle contribue moins au développement de la graine que les deux premières espèces, mais qu'en retour elle est plus favorable au fourrage, à la croissance de la paille, aux plantes légumineuses, et qu'elle ménage davantage le sol.

La chaux mélangée avec de la magnésie (espèce de terre blanche), est celle que l'on doit employer avec le plus de réserve, car elle agit avec une grande activité, épuise le sol, si on la donne en grande dose ou si on ne l'accompagne pas d'engrais abondants. Plusieurs cantons d'Angleterre, des provinces entières dans les Etats-Unis, l'ayant employé sans discernement, et en grande abondance, ont eu bientôt à s'en repentir, car elle a porté la ruine là où elle devait produire d'heureux résultats, si elle avait été donnée au sol en bien moindre quantité. L'expérience de ces cultivateurs a été cause que l'on a attribué à la chaux des résultats fâcheux, qui n'étaient pourtant que la mauvaise conséquence de l'emploi inconsidéré qu'on en avait fait. Mais l'homme sage ne rejettera pas une excellente pratique parce que son voisin en a abusé; l'ouvrier habile mettra-t-il un bon outil de côté, parce qu'un enfant ou un homme inexpérimenté s'est blessé avec cet outil? Pas du tout, il l'emploiera avec son habileté ordinaire, et continuera d'en retirer son pain de tous les jours; il doit en être ainsi de la chaux: si des imprudents ont trouvé leur ruine dans son emploi, des cultivateurs sages et

éclairés y ont trouvé la richesse ; si elle a ruiné quelques terres, elle a donné l'abondance à des milliers d'autres. Ainsi sachons discerner entre les diverses qualités de la chaux, et employons-la sans crainte, quand le sol la réclame.

Maintenant quelle quantité de chaux faut-il donner à la terre ? Il est impossible de donner à cette question une réponse positive, car la dose de chaux varie avec la qualité du sol. Elle doit être faible pour les sols légers et sablonneux, elle peut, sans inconvénients, être forte pour les sols argileux. La dose doit encore varier suivant que le sol est plus ou moins bien égoutté. Dans les terres où l'eau ne s'écoule pas facilement, une faible dose serait peu ou point sensible ; au lieu que si la dose est forte et le labour profond, la chaux facilite l'écoulement des eaux et assainit la terre. On conçoit de plus que la dose doit aussi s'accroître avec la quantité de pluie qui tombe chaque année, parceque quand les pluies sont fréquentes et abondantes, les terres deviennent plus difficiles à égoutter.

Toutefois les procédés employés dans un grand nombre de localités, tant de l'Europe que de l'Amérique, semblent nous avoir indiqué la dose moyenne qui convient en général au sol, et voici quelle doit être cette dose : si le chaulage se fait tous les six ou sept ans, et si la terre que l'on veut amender est forte et argileuse, il faudra lui donner dix à douze minots de chaux par arpent. On pourrait même lui donner jusqu'à quinze minots, sans crainte de nuire à la végétation. Mais si le sol est sablonneux et léger, il suffira de lui donner une quantité moindre, par exemple, six à sept minots par arpent. Mais si cette chaux est employée en compost, avec de la terre forte ou du terreau, on pourra lui donner une quantité aussi considérable qu'à la terre forte, sans s'exposer au moindre inconvénient.

Au premier abord on va se recrier contre ces données, et trouver exhorçant la dépense qu'entraîne le chaulage de tout un champ ! mais qu'on se donne la peine de calculer, qu'on nous comprenne bien, et on verra que le procédé que l'on suggère est plutôt fait pour enrichir que pour appauvrir ceux qui le mettent en pratique. D'abord, supposons que chaque minot de chaux coûte un chelin, et nous croyons que c'est le prix le plus élevé pour la chaux de première qualité, et qu'il faille douze minots par arpents, voilà donc une somme de douze chelins seulement par arpent. Maintenant s'il est vrai, comme l'expérience l'a prouvé tant de fois, que la chaux double le revenu d'une étendue quelconque de terrain où elle est employée en de justes proportions, comptez le revenu d'une année de cette pièce de terre avant le chaulage, comparez-le à celui que vous donnera le même terrain lorsqu'il aura reçu la chaux, et vous verrez que la dépense de douze chelins que vous avez faite pour vous procurer cette chaux, vous a rapporté des intérêts tels, que vous n'auriez pu en retirer de semblables n'importe de quelle industrie. De plus, nous ne conseillons pas aux cultivateurs de s'endetter considérablement pour chauler tout leur champ, dans l'espace de deux ou trois ans ; au contraire, nous les engageons à n'employer la chaux que suivant leurs moyens, et sur une petite étendue, chaque année.

Il faut encore remarquer que le chaulage ne donne pas seule-

ment à un terrain, une fertilité double de celle qu'il possédait, mais de plus, il contribue à faire disparaître les mauvaises herbes et les insectes nuisibles, il donne encore de la consistance à la terre légère, et ameublisse la terre forte ; et cet ameublissement rend le travail du cultivateur bien plus facile, et aide la marche des racines dans le sol et l'action de l'air sur une terre qui reste ouverte à ses influences.

Il ne faut pas croire que la chaux n'agit que sur une récolte ; non, et c'est souvent sur cette première récolte qu'elle fait moins sentir son effet bienfaisant. Elle agit sur toute la rotation, c'est-à-dire sur les différentes récoltes, les prairies et les pâturages qui se partagent un assolement. Elle peut même faire sentir ses effets bien au-delà de sept à huit ans.

Maintenant si l'on veut que la chaux agisse puissamment, dès la première année de son emploi, il faut qu'elle soit mélangée au sol, dix à douze jours avant les semailles. Cependant lorsqu'on l'emploie en compost, il suffit que ce compost soit fait depuis assez longtemps.

La chaux ou le compost répandus secs sur une terre sèche doivent être enterrés par un demi labour, afin que la chaux, dans la suite de la culture, reste toujours, autant que possible, placée au milieu de la couche végétale. En effet, la chaux réduite en poudre, tend à s'enfoncer dans le sol, glisse entre les parties tenues de l'argile et du sable, et descend au-dessous de la couche où les plantes prennent leur nourriture, s'arrête sur le sol ou sous-sol que la charrue n'attaque jamais ; et lorsqu'elle s'y trouve en abondance, elle y forme, par ses combinaisons, une espèce de plancher qui arrête les eaux et nuit beaucoup aux récoltes. Mais cet inconvénient n'est à craindre qu'autant que la chaux a été employée en forte quantité, et qu'elle a été enterrée par un labour profond. Quand elle aura été employée avec ménagement et qu'un labour léger, de deux à trois pouces, par exemple, l'aura placée vers le milieu de la couche arable, elle y demeurera des années, et s'épuisera avant de ne produire aucun mauvais résultat. D'ailleurs voici comment on peut sûrement obvier à l'inconvénient que nous venons de signaler : aussitôt qu'on s'aperçoit que l'eau s'écoule difficilement du sol que l'on cultive, et que l'on reconnaît que la chaux combinée est l'obstacle qui s'oppose à l'écoulement de l'humidité, on donne à la terre un labour de quelques lignes plus profond que celui qu'elle a coutume de recevoir ; en agissant ainsi, on brise la couche de chaux devenue compacte, on l'unit de nouveau au sol arable, et on lève l'obstacle qui s'oppose au passage de l'eau.

Voici une autre observation que nous avons déjà faite, en passant, et que nous croyons bon de répéter ici : Quelque soit le procédé en usage pour l'emploi de la chaux, il est essentiel qu'elle soit employée en poudre et non en pâte, sur le sol non mouillé. On doit donc absolument éviter avant de la recouvrir, toute pluie qui la réduirait en grumeaux ou en pâte. De plus elle ne doit être placée que sur un terrain dont la couche végétale s'égoutte facilement. Dans un sol marécageux et très-humide, dont l'eau de la surface s'écoule difficilement, les propriétés de la chaux restent comme enchaînées.

Dans un sol argileux et qui retient une grande quantité d'eau

après de bons fossés, un labour profond est une condition essentielle au succès du chaulage, parce qu'en augmentant l'épaisseur de la couche cultivée, il augmente par là même les moyens d'assainir la surface. Ce labour doit précéder la mise de la chaux sur la terre, de quelques jours. Dans ce dernier cas, la chaux, comme nous l'avons dit plus haut, doit être incorporée au sol par un fort hersage, ou mieux encore par un léger labour.

(A continuer.)

## HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Nous avons à nous occuper dans cette *Quinzaine* des bienfaits publics dont l'état de paix dans notre société et notre politique nous permet de jouir.

Nous commencerons par l'éducation. Le Surintendant, M. Chauveau, vient de publier son rapport pour l'année 1861. C'est assurément un document utile, plein de renseignements généraux, qui doivent intéresser le public éclairé; et d'autres, dont les détails extrêmement développés, ont paru à quelques-uns être de surrogation. Là-dessus il faut savoir que dans nos gouvernements représentatifs, réputés gouvernements à bon marché, tout s'y fait, néanmoins, en grand et en détail. Tout le monde ayant droit de contrôler tout le mécanisme administratif, n'importe en quel genre ou département, il s'en suit que les agents responsables, les serviteurs de tout le monde, se voient obligés à tout dire, à tout classer pour la meilleure information de tout le monde. Mais, en fait, tout le monde lit-il cela? Non, certes. Impossible pareille tâche, physiquement et moralement. C'est donc pour le grand nombre, pour le peuple qui ne lit point, ou qui ne lit guère, et au nom et à l'avantage duquel pourtant tout se fait et tout se dit en matière gouvernementale, c'est donc une fiction? Juste. Mais c'est voulu, c'est l'esprit du temps. Ça doit être bon à ce titre.

Néanmoins, malgré l'esprit du temps, voilà que partout dans notre bonne province le vent du jour est à l'économie. Et qui plus est, voilà même que ce vent pénètre, disent les journaux, jusqu'à travers les coulisses du bureau de l'éducation. Si c'est la loi du temps, elle a droit, certes, de porter partout ses investigations. Cela entre dans le régime général de notre système politique qui, tantôt rit aux uns, tantôt fait pleurer les autres.

Revenons à nos documents. D'après le rapport de M. Chauveau, dans ce qu'il a de plus général et de plus utile à connaître, il est bon que tout le monde sache 1°. que le nombre de toutes les institutions d'éducation existant dans le pays, en 1861, s'élevait à 3345.—2°. Que le nombre d'élèves, qui ont fréquenté ces institutions, allait au chiffre de 180,845.—3°. Que le montant des contributions légales imposées aux citoyens pour supporter, par moitié, les frais de notre éducation nationale, formait la somme de \$526,219.—4°. Que le nombre des diplômes accordés aux élèves-

maîtres et maîtresses de nos trois écoles normales, était de 411 depuis l'établissement de ces écoles.—5°. Que le nombre d'élèves dans ces écoles, se montait, en 1861, à 107.—6°. Que le chiffre des élèves fréquentant nos Universités et Collèges classiques, s'élevant au nombre de 10, était 618.—Que celui des collèges secondaires et académies, au nombre de 196, réunissait 28,624 élèves.—Que les écoles spéciales, au nombre de 4 seulement, comptaient 124 élèves;—enfin, que tout le personnel des écoles primaires, lesquelles étaient au nombre de 3,196, s'élevait à 151,272 élèves. Quant aux allocations pécuniaires faites à nos diverses institutions d'éducation par M. le Surintendant, en voici le bilan.—L'université et le Bishop's College ont reçus ensemble \$5,116.—Les collèges classiques, \$13,768.—Les collèges industriels, \$7,388.—Les académies, \$15,357.—Les académies de filles \$11,225.—Les écoles-modèles, \$16,407.—L'École normale Jacques-Cartier, \$8,936.—L'École normale McGill, 8,532.—L'École normale-Laval, \$8532.—Total pour ces trois écoles, \$19,000.—La dépense pour les *Journaux d'Education*, \$4273.—Les pensions aux instituteurs retirés, \$4,138.

Il resterait une foule d'observations à faire sur l'ensemble de ces chiffres et de ces institutions. Ce serait le travail des grands journaux, qui, depuis quelque temps, il est vrai, s'en occupent assez activement. A notre point de vue, celui qui a le mieux compris sur le sujet les besoins du pays, c'est le *Courrier de St.-Hyacinthe* du 21 de novembre, dans un article signé, *Un ami de l'éducation*.

Quoique quatre à cinq journaux soient à l'œuvre, depuis près d'un mois, pour engendrer chicane à quelques institutions qu'on n'aime pas, ou qu'on ne connaît pas, cependant on ne s'est pas aperçu encore que le mal qu'on leur reproche à cause de leur latinité ou *classisme* excessif, se pratique dans d'autres écoles nouvellement établies.

Si vous avez déjà trop de latinistes et d'hommes classiques qui vous incommodent, pourquoi enseignez-vous le latin, le grec et tout l'attirail élevé des lettres et des sciences collégiales-classiques à toute une pépinière d'instituteurs qui iront porter nécessairement leur savoir dans les nouveaux collèges ou dans les académies? A moins que, pour conserver le niveau que vous voulez établir, les anciens collèges ferment leurs portes à la jeunesse pour vous faciliter le moyen d'ouvrir les vôtres. Ou bien, à moins que le latin et le grec que vous enseignez soient de pur agrément pour les loisirs de vos maîtres, et nullement un dessein pris d'en faire une condition forcée pour les élèves de vos académies, écoles modèles, etc. A parler vrai, ces sortes d'institutions ne doivent pas former des gens lettrés et classiques, pas plus que vous ne voulez souffrir ces gens dans les collèges qui vous déplaisent. Voilà, il nous semble, ce qu'on n'a pas observé suffisamment dans la lutte actuelle. Il y a là contradiction ou injustice, ou prévention quelconque. Et pourtant, dans tout débat sérieux, il faut être juste, conséquent et impartial.

Passons à une autre matière ; aussi bien ce ne sont pas les bornes d'une chronique qui permettraient sur le sujet un développement suffisant.

Après l'éducation qui est au premier rang des bienfaits publics, si tout ce qui la concerne est bien conduit, l'agriculture vient prendre aujourd'hui sa place obligée. Ou plutôt le temps est arrivé où l'on ne séparera plus l'éducation de l'agriculture. Et quoi, en effet ! le commerce, l'industrie, les métiers, auraient leurs enseignements et leurs écoles, et l'agriculture, si vaste dans son objet, si fructueuse, si noble quand elle est éclairée, n'aurait point sa place dans un bon régime national d'éducation ? Et cela, dans un pays agricole comme l'est le Canada ? Et cela encore, au milieu d'un peuple reconnu de tous intelligent, vigoureux et vertueux ? Non, Dieu aidant, il n'en sera pas ainsi.

Déjà, l'enseignement agricole, des écoles spéciales, des livres et des journaux consacrés à ce premier des arts, sont heureusement en opération parmi nous. On enseigne à Ste. Anne, à Rimouski, dans les écoles normales, ailleurs sans doute. C'est un commencement, un noyau, un point de départ assuré pour toute une carrière aussi large en quelque sorte que le pays, qui partout a besoin de ce bel exemple. Monsieur Smith, de Rimou-ki, a compris, on ne peut mieux, ce besoin impérieux aujourd'hui d'agréger enfin l'enseignement agricole à notre éducation nationale. Avant ce monsieur, ce qui ne lui ôte aucun mérite, d'autres hommes bien pensants avaient écrit des enseignements élémentaires sur l'agriculture. L'ancien M. Perreault, cet homme si canadien par la modestie de ses utiles travaux, et alors si peu aidé, et plus tard si vite oublié, avait écrit, lui aussi, en homme pratique et dévoué, des notions simples sur l'agriculture ; lesquelles n'ont jamais été accueillies et utilisées par ses contemporains comme elles auraient dû l'être. Plus tard, M. Evans, de Montréal, par son journal agricole, avait eu le même dévouement au cœur, et il n'eut point, lui aussi, le succès et le concours qu'il méritait. Dans le même temps à peu près, M. Chagnon, de l'Assomption, district de Montréal, traduisit des ouvrages anglais traitant élémentairement de l'agriculture. Puis vinrent d'autres auteurs d'essais à l'usage des écoles, et d'autres journaux populaires sur cet art si nécessaire. M. Labonté, M. le Docteur Paquin, Un membre du clergé canadien, mirent la main à ces utiles essais. Quant aux journaux agricoles, ils ont pu, malgré la routine et l'apathie, maintenir leur existence jusqu'à ce jour. C'est alors que commença aussi dans le récent collège de Terrebonne, l'introduction de l'enseignement agricole. Dès la seconde classe du cours général, cet enseignement avait lieu sur le même pied et sous les mêmes conditions de rigueur que tous les autres enseignements. On commençait en mars ou avril afin d'anir, dans la belle saison, les enseignements théoriques des classes aux leçons pratiques des champs. Et, chose remarquable, les enfants de tout âge et de toute famille, même ceux des villes, même les fils de Seigneur et d'autres étages, se prêtaient à ces travaux et à ces leçons avec un entrain admirable.

Il y avait rivalité entre les classes. C'était à qui d'entre elles serait appelée la première à ce genre de labeur. Malheureusement, le collège n'avait point les moyens financiers de mettre à profit tant de zèle et de bonne volonté. Impossible alors à cette jeune institution de monter une ferme d'hommes, d'instruments et d'animaux tel qu'il aurait fallu. Mais tout cela, aujourd'hui, peut et doit s'effectuer là comme ailleurs. Le pays le veut, le Gouvernement le comprend plus que jamais, le Clergé y prête son concours tout-puissant, les écoles agricoles se fondent et sont accueillies, les journaux du genre se multiplient, la routine et la non-science commencent à battre en retraite, le travail pratique de la colonisation ouvre les chemins, abat les forêts, crée partout de nouveaux défrichements et de nouvelles paroisses ; enfin, un ordre religieux, les Révérends Pères Trappistes, sont venus sanctifier et se montrer comme modèles et exemple à toute épreuve de ce qu'on peut faire pour l'humanité par le moyen de l'agriculture. Allons donc tous, en si bonne compagnie, et fortifiés de tant de motifs, vers un but si honorable, si digne de tous les efforts, de toute bonne volonté.

Si quelquefois les fruits des travaux agricoles éprouvent des revers par les intempéries de la saison, toute autre exploitation des ressources de la vie matérielle a bien aussi les siens. Par exemple, cette année, les naufrages, en haut et en bas du fleuve, ont créé plus d'un échec sérieux aux spéculations du commerce. En Angleterre et en France, sur les côtes de la Manche, la tempête y a sévit d'une manière très-sévère.

La grande exposition des produits universels, ouverte à Londres au premier jour de mai de cette année, a été fermée le premier de novembre. Quoique fréquentée par des millions de visiteurs, néanmoins elle a moins produit que l'exposition précédente. On annonce qu'à Paris on élève un palais industriel qui effacera tous les autres par ses formes, ses dimensions et son élégance. Il servira de local à une exhibition permanente des produits industriels.

Passant à un autre ordre d'intérêts, hâtons-nous de dire un mot des événements du jour en Europe. Il paraît, d'après un journal très-autorité, que le Saint-Père est à la veille de faire connaître au monde catholique, des décisions ou des définitions importantes sur toutes les erreurs du temps. Or ce sera un immense bienfait pour tous les cœurs droits et les esprits soumis. La société, la politique, la famille, la science, la philosophie, les lettres, l'histoire, tout est sapé aujourd'hui ou enveloppé dans une confusion de prétendus principes qui altèrent ou ruinent tout également. Pie IX aurait conçu le projet de ces décisions dès le moment où les évêques du monde catholique étaient présents à Rome pour la canonisation des saints martyrs du Japon. Il leur aurait fait part de ses instructions en forme de propositions écrites qu'il leur a remises pour être considérées par chacun d'eux, et renvoyées après un laps de temps avec le jugement particulier que chaque évêque devait y apposer. Le retour de ces propositions est maintenant à Rome, et l'on s'attend de jour

en jour à la manifestation du jugement solennel et définitif que le Pontife Suprême va lui-même porter.

Du reste, à Rome, l'on y est toujours fort tranquille au milieu du branle-bas européen. Le Saint-Père ne peut sortir sans exciter des ovations d'amour et de fidélité. D'un autre côté, un nouvel ambassadeur français, Monsieur le Prince de la Tour d'Auvergne, vient d'être accrédité auprès de la Cour de Rome par l'Empereur des Français; en même temps que M. Drouyn de L'Huis est devenu, auprès de Napoléon III, ministre des affaires étrangères à la place de M. Thouvenel. Cette fois, on paraît reconnaître généralement que les hommes valent mieux que la cause. Malgré cette bonne opinion, si la cause est menée comme au temps de leurs prédécesseurs, ces hommes meilleurs peuvent s'attendre à tomber comme eux. Aux yeux des vrais catholiques, la cause, loin de reculer avance toujours; loin de se déplacer ou de s'obscurcir, elle se fait nette et fixe plus que jamais. Donc Napoléon y use plutôt ses hommes et sa stratégie que la cause y perdra ses droits et son triomphe?

En attendant, la révolution déborde; non précisément en Italie, amortie qu'elle est par la nécessité où se trouve l'Empereur de maintenir ses troupes à Rome, mais en Grèce. Le roi de ce récent royaume constitutionnel a été obligé d'abdiquer et de s'enfuir. Ça été l'affaire de quelques heures, comme à Paris en 1830 et en 48. Maintenant le nouveau royaume se cherche un chef, qu'il peut renvoyer demain si la souveraineté du peuple veut s'en passer la fantaisie. Voilà à quoi tiennent aujourd'hui la stabilité des trônes et la sécurité des peuples.

Dans la prochaine *Quinzaine*, nous continuerons l'appréciation des derniers événements en Europe et en Amérique.

## CORRESPONDANCE.

On nous prie d'insérer dans nos colonnes le rapport suivant communiqué à l'honorable ministre de l'agriculture, M. Evanturel. La réponse à ce rapport, qu'on nous a aussi communiquée, peut tout faire espérer aux intéressés.

Honorable Monsieur,

D'après les rapports avantageux qui m'avaient été faits sur les terres qui environnent le lac *Poheneemogk*, le *Beau Lac*, la *Rivière St. François* et la *Rivière Bleue*, j'ai cru devoir céder aux vives instances de plusieurs personnes, qui désirent s'établir dans ces endroits, et je me suis transporté sur ces lieux dans le but de vous donner des détails certains sur cette partie de la province.

Honorable monsieur, j'ose espérer que vous prendrez en considération les quelques détails que je vais vous donner sur cette belle partie de nos forêts, vers laquelle la jeunesse des paroisses environnantes désirent se diriger.

J'ai visité durant quatre jours, les terres situées entre les susdits lacs; les environs de la rivière St. François et de la rivière Bleue; j'ai parcouru cette dernière jusqu'à dix milles de son embouchure, et je puis assurer avec toute la sincérité que vous devez attendre de moi, qu'il n'y a peut-être pas, dans le Bas-Canada, de terres plus avantageuses.

J'ai eu occasion de parcourir les *bois francs*. J'ai été pendant une année, missionnaire au Saguenay; j'ai visité le détour du lac *Témiscouata*, et je puis affirmer que je n'ai rien vu d'aussi avantageux dans les contrées sus-mentionnées. Les bois dominants sont l'orme, le frêne et le peuplier. A une assez grande distance dans l'intérieur, le bois est mêlé, et les différentes espèces qui s'y trouvent, indiquent, au dire des connaisseurs qui m'accompagnaient, un excellent sol. On ne peut douter de sa qualité supérieure, quand on a vu la vigoureuse végétation qui couvre les quelques arpents qui y sont défrichés et ensemenés. L'étendue m'a paru assez considérable pour former huit à dix paroisses, et nous n'y avons point vu de roches dans les parties que nous avons visitées. Le sol va en s'élevant en approchant les bords des lacs, et est couvert de *sucrerias*. Il y a partout de puissants cours d'eau; un des plus remarquables est la rivière Bleue, qui se trouve à une distance à-peu-près de sept à huit milles du chemin du lac *Témiscouata*, et à environ douze milles du chemin *Taché*. Il y a, à peu de distance de l'embouchure de la rivière Bleue, deux établissements commencés depuis peu de temps. L'un des colons de ces établissements est à sa première récolte, qui est déjà plus que suffisante pour le soutien de sa famille, composée de six membres; l'autre y demeure depuis trois ans et il m'a paru jouir d'une aisance plus qu'ordinaire parmi les familles de nos belles paroisses.

Voilà, honorable monsieur, les détails que j'ai cru devoir vous donner sur cette belle partie de nos forêts. Il ne me reste plus qu'à vous supplier de vous intéresser en notre faveur, et de nous obtenir que ces terrains soient arpentés au plus tôt. Nous adresserons bientôt une requête à l'honorable ministre des terres de la couronne, dans ce but. Nous espérons que le Gouvernement voudra bien faire ouvrir une route de quelques lieues pour arriver à ces terres.

Pour vous prouver davantage combien les localités que j'ai visitées sont avantageuses à la colonisation, je vous dirai que deux des visiteurs qui m'ont accompagné, ont refusé de revenir et sont demeurés sur les lieux, pour commencer immédiatement leur défrichement. Vingt autres sont partis ce matin pour aller les rejoindre, bien que je leur ai fait connaître les conséquences désavantageuses qui pourraient résulter s'ils entreprenaient de défricher des terres non-arpentées. Ils ont formé entre eux une société, et se proposent de prendre cents lots et plus.

Honorable monsieur, veuillez me tracer la ligne de conduite que je dois tenir à l'égard de ces jeunes gens courageux, afin de leur éviter tout trouble, et d'empêcher qu'ils ne soient dérangés par l'arpentage de ces terres.

Si vous désirez d'autres détails, je serai toujours disposé à vous les donner.

Veuillez me croire, honorable monsieur,

Votre tout dévoué, etc.,

G. TALBOT, P're.

Depuis que nous avons reçu le rapport que nous publions plus haut, nous avons appris avec plaisir qu'une requête adressée à l'*Exécutif*, demandant l'ouverture d'une route vers les localités ci-dessus mentionnées, circulait dans les paroisses de *Ste. Anne*, la *Rivière Ouelle*, *St. Denis*, *Kamouraska*, etc., et se couvrait de nombreuses signatures. Nous espérons que le Gouvernement s'empressera de se rendre aux vœux des signataires de cette requête, et que bientôt de nombreux colons partant des comtés de *Kamouraska* et de *Témiscouata*, pourront se rendre facilement vers les riches forêts qui environnent le lac *Poheneemogk*, le *Beau Lac*, la rivière *St. François*, et la *Rivière Bleue*.

### Publication Agricole.

Nous accusons réception d'un opuscule intitulé : "*Les Éléments de l'agriculture, à l'usage de la jeunesse canadienne*", par James Smith; et nous offrons nos remerciements à qui de droit.

Le livre de M. Smith, que nous avons lu avec intérêt est, dans ce qu'on peut appeler proprement "sa partie agricole," destiné à rendre d'importants services, et ne peut que contribuer grandement à l'éducation agricole de nos jeunes compatriotes. Il est recommandable sous plus d'un rapport : science exacte, style facile, méthode dans la division des matières qui y sont traitées; tout concourt à en faire un livre utile aux professeurs et aux élèves de nos écoles, surtout à ceux de nos écoles-modèles. Aussi, espérons-nous que le travail de M. Smith trouvera partout l'encouragement qu'il mérite, et bientôt, nous le croyons, ce livre se trouvera dans tous nos établissements d'éducation.

Quant à la partie purement théorique de cet ouvrage, nous laissons au temps et à l'expérience de décider de son à-propos.

Cet opuscule qui sort des presses du *Canadien*, est revêtu de l'approbation de Monseigneur de Tloa, administrateur du diocèse de Québec, et est dédié à l'honorable ministre de l'agriculture, M. Evanturel.

### De la saignée des bêtes à cornes.

La saignée du bétail étant assez souvent nécessaire, et quelquefois d'un besoin immédiat, tout cultivateur devrait être en état de la pratiquer. La saignée se pratique, pour les bêtes à cornes et pour les chevaux, le plus ordinairement à la gorge, au moyen d'une flamme. Mais la flamme doit être de plus grande dimension pour les bœufs que pour les chevaux, car leur peau est plus épaisse. La lame doit avoir cinq lignes de longueur sur une pareille largeur, à sa base.

On pratique la saignée de la manière suivante : un homme se place devant l'animal, lui tient la tête un peu élevée, légèrement inclinée vers le côté droit et lui couvrant d'une main l'œil gauche. L'opérateur placé sur le côté gauche de la bête, lui passe autour du cou, tout près des épaules, une corde de la grosseur du petit doigt, et la serre suffisamment pour que la veine devienne bien apparente. Si le poil est long, on le mouille un peu sur l'endroit où l'on veut faire l'ouverture, afin de mieux distinguer la veine. Tenant alors la flamme de la main gauche, et dans une direction parallèle à la longueur de la veine, on l'applique sur le milieu de la veine, de manière que sa pointe soit à-peu-près à un quart de ligne de la peau; puis on frappe sur le dos de la flamme, un coup sec, avec un bâton de quelques pouces de longueur. Le coup doit être assez fort pour que la peau et la veine soient percés en même temps. Le sang jaillit; on le recueille dans un vase, afin de pouvoir apprécier la quantité tirée, et quand on juge que cette quantité est suffi-

sante, on détache la corde. Si le sang continuait à couler quand la corde est enlevée, on pourrait l'arrêter en perçant de travers les lèvres de la plaie avec une épingle, autour de laquelle on passe quelques crins arrachés à la queue de la bête, et qu'on fixe par un nœud simple.

### RECETTES DIVERSES.

#### Procédé pour activer et assurer la reprise des jeunes arbres transplantés.

Quand on veut transplanter des jeunes arbres fruitiers, il importe beaucoup de préparer avec soin le terrain destiné à les recevoir. Si on attend au printemps pour transplanter ces arbres, on creuse, dès l'automne, les trous qui doivent les recevoir, pour exposer la terre qu'on extrait de ces trous aux pluies et aux gelées d'automne et d'hiver. Au printemps, quinze jours environ avant la plantation, vous prenez une partie de la terre extraite, vous y ajoutez un dixième de son volume, de sang de bête à cornes, vous mêlez le tout, vous le mettez dans un vase, ou dans la terre, et vous laissez fermenter jusqu'au moment de planter vos arbres. A cet instant vous prenez une pinte ou deux de ce mélange, suivant la grandeur de l'arbre, et vous enveloppez les premières et nourrissantes racines seulement de cette substance. On comprend que la quantité de terre et de sang ainsi préparée doit être proportionnée au nombre d'arbres à planter. En agissant ainsi vous obtiendrez, dès la première année, nous assure un journal agricole de France, non seulement la reprise de ces arbres, mais encore une récolte même abondante. Le même journal soutient que grand nombre d'arboristes ont obtenus de magnifiques succès par ce moyen.

#### Moyens de se mettre les pieds à couvert de l'humidité.

Ceux qui sont obligés de travailler aux fossés ou dans les lieux humides, sont sujets à de graves accidents si leurs chaussures ne sont pas étanches. Les pleurésies surtout sont fréquentes pour ces sortes de personnes. Il est donc très-important de prendre les moyens de les mettre à l'abri de ce danger; pour y parvenir voilà ce qu'ils doivent faire : d'abord qu'ils se procurent des bottes bien cousues et faites de bon cuir. Ensuite qu'ils mêlent ensemble un once de résine, huit onces de suif, deux de cire, deux d'huile de poisson; qu'ils fassent fondre ces différentes substances, qu'ils les brassent jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement mêlées. Après cette opération, qu'ils fassent chauffer leurs bottes, et qu'ils les enduisent, à plusieurs reprises, de la composition que nous venons de décrire, et qu'ils exposent encore les bottes à la chaleur pour qu'elles s'en imbibent bien.

Avec des bottes ainsi préparées, on peut marcher des journées entières sur un terrain humide, travailler aux fossés sans craindre de mauvaises conséquences.

#### Moyen de sauver les chevaux et les bestiaux dans un incendie.

Lorsqu'un incendie éclate dans une ferme, pendant la nuit surtout, il est très-difficile de faire sortir de leur étables les chevaux et les bestiaux que l'aspect des flammes épouvante, et qui se laissent brûler plutôt que d'échapper au feu.—Le moyen conseillé par l'expérience est conseillé par l'expérience est de leur couvrir la tête avec des sacs, des vêtements ou tout autre objet pouvant servir à leur dérober la vue du feu; la tête ainsi enveloppée, ils se laissent conduire très-facilement.

P. E. J.

## LITTÉRATURE.

## LE CAP AU DIABLE.

## LÉGENDE.

## IV

(Suite.)

La foudre tombée à ses pieds n'eut pas produit plus d'effets. Madame St.-Aubin s'affaissa sur elle-même. On la transporta mourante dans son lit. Deux jours entiers se passèrent pendant lesquels elle lutta contre la mort. Dans son délire, elle appelait avec transport son mari, demandant avec égarement à chaque instant aux personnes qui se présentaient, son époux bien-aimé ; et lorsqu'on lui apportait son enfant, elle la repoussait durement. La pauvre petite qui ne comprenait rien à la conduite étrange de sa mère, allait alors se cacher dans un coin de la chambre, elle pleurait amèrement ; et comme si elle se fut crue coupable, elle revenait auprès du lit, baisant les mains de sa mère, elle lui disait : " Ma bonne maman, embrasse-donc encore ta petite Hermine, elle ne te fera plus de mal, lèves-toi et allons au-devant de papa." Enfin, son tempérament et surtout l'idée de laisser sa pauvre enfant complètement orpheline, rendirent quelques forces à Madame St.-Aubin, mais une insurmontable tristesse s'empara d'elle, et bientôt cette demeure naguère si heureuse ne devint plus qu'un séjour de deuil et de larmes.

Là toutefois ne devaient pas s'arrêter ses malheurs.

La rage des pirates n'était pas encore satisfaite, il fallait de nouvelles dépouilles à leur rapacité et de nouvelles victimes à leur vengeance.

Peu de temps après les événements que nous venons de rapporter, on signala au large un vaisseau de guerre portant pavillon anglais. Instruite par l'expérience, la petite colonie, après avoir recueilli tout ce qu'elle avait de plus précieux, crut prudent de se sauver dans les bois. Madame St.-Aubin elle-même, réunit tout ce qu'elle put avec l'aide de ses domestiques et de Jean Renousse, et dut aller les rejoindre en toute hâte, car le vaisseau s'approchait de la côte avec une effrayante rapidité. Il n'y avait pas longtemps qu'elle avait abandonné ses foyers si chers pour s'enfoncer dans les bois avec ses fidèles domestiques, lorsque gravissant une petite éminence où ses compagnons d'infortune l'attendaient, elle vit les tourbillons de flamme et de fumée s'élever dans la direction de sa demeure et de celles des malheureux qui l'entouraient. Ce navrant spectacle leur apprit à tous que les vandales étaient à leur œuvre de pillage et de destruction. Longtemps elle contempla les cendres brûlantes de sa pauvre demeure qui s'élevaient et retombaient tour-à-tour comme font chacune de nos illusions du jeune âge. Elle jeta alors un coup-d'œil en arrière, vers les jours heureux qu'elle avait passés sous ce toit fortuné, vers les objets si chers qu'elle y rencontrait à chaque instant, vers les personnes qui l'entouraient et les autres qui, après être venues lui demander des consolations et des secours, s'en retournaient en lui offrant des larmes de gratitude et de bénédictions : mais sa pensée se reporta surtout sur la main bien-aimée qui après Dieu lui avait fait

ce bonheur si tôt passé. Hélas ! elle n'était plus auprès d'elle pour la soutenir et la protéger avec son enfant, cette main tant aimée et tant regrettée ! Reverrait-elle jamais celui auquel elle adressait chaque jour une pensée, un souvenir, une larme ! Et lorsque la dernière flamme vint jeter une lueur vacillante et disparaître pour toujours, elle comprit alors qu'une barrière insurmontable venait de s'abaisser entre elle et son passé. Il ne lui restait plus désormais que l'avenir, mais quel avenir ? L'hiver s'approchant avec son nombreux cortège de froid, de privations et de misères ; nul asile pour la recevoir, à charge aux pauvres gens qui n'avaient pas même de quoi se nourrir, qu'allait-elle devenir ? Accablée sous le poids de tant de malheurs elle sentait le désespoir la gagner, lorsque tombant à genoux, elle s'écria : " Mon Dieu, mon Dieu, vous êtes maintenant notre seul et unique espoir. Ce n'est pas en vain que la veuve et l'orphelin vous implorent, ayez pitié de nous." Cette courte mais fervente prière fut immédiatement exaucée. En relevant la tête, elle aperçut, à quelques pas d'elle, la figure bienveillante et amicale de Jean Renousse qui, n'osant dire un mot, paraissait attendre ses ordres : " Jean, lui dit-elle, en lui remettant son enfant dans ses bras, prends soin de cette pauvre petite, veilles sur elle, c'est en toi seul, après Dieu, en qui nous devons nous confier. Peut-être ne pourrai-je jamais récompenser dignement ton généreux dévouement pour nous jusqu'à ce jour, mais compte sur une reconnaissance qui ne s'éteindra qu'avec ma vie." " Madame, lui répondit celui-ci, d'une voix émue et avec noblesse, Dieu m'est témoin que si j'ai tâché de vous être utile jusqu'ici, ce n'est pas dans l'espoir d'une récompense ; je donnerais volontiers ma vie pour pouvoir vous rendre ce que vous avez perdu ; mais de grâce n'allez pas vous désespérer ! A deux pas d'ici est ma pauvre cabane, la vieille Martine, votre servante, vous y attend. J'ai pu sauver quelques linges et des provisions. Venez, Madame, et tant que Jean Renousse pourra porter un fusil, vous et la petite ne manquerez pas de nourriture et de vêtements." Chargé de son précieux fardeau, il conduisit Madame St.-Aubin dans sa demeure où Martine l'attendait. Un feu brillant avait été allumé, le lit de sapins avait été renouvelé, on y avait étendu les quelques couvertures que Jean Renousse, dans sa sollicitude, avait sauvées du pillage.

La marmite était au feu. On offrit à Madame St.-Aubin les quelques aliments qu'on avait préservés ; elle en prit ce qu'il lui en fallait pour se soutenir et s'empêcher de mourir. La petite mangea avec l'appétit qu'on a à quatre ans ; puis toutes les deux, vaincues par les émotions de la journée, la fatigue et le sommeil qui les gagnaient, s'étendirent sur le lit de sapin et ne tardèrent pas à s'endormir profondément. Jean Renousse et Phélor se couchèrent à l'entrée de la cabane et firent bonne garde toute la nuit.

Lorsque Madame St.-Aubin s'éveilla le matin, tous les malheureux proscrits, ses compagnons d'infortune, lui avaient construite une demeure un peu plus confortable : c'était une misérable mesure de pièces qui lui offrait un séjour plus spacieux, mais qu'il y avait loin de là à la maison qu'elle avait laissée.

Comment l'hiver se passa-t-il ? Laissons à M. Rameau de dépeindre ce que durent souffrir les malheureuses victimes de l'expatriation. C'est d'ailleurs de lui que nous empruntons la partie historique de ce récit, en ce qui concerne les Acadiens :

" Quelle que fut l'âpre sollicitude que montrèrent les Anglais, un certain nombre d'individus cependant se sauvèrent de la proscription. Comment ces pauvres gens purent-ils vivre dans les bois et les déserts ? par quelle suite d'aventures et de



"souffrances ont-ils passé, pendant de longues années, en présence de spéculateurs auxquels on distribua leurs biens? c'est "ce que nous ignorons...."

"Là, pendant plusieurs années, ils parvinrent à dérober leur existence, au milieu des inquiétudes et des privations, cachant soigneusement leurs petites barques, n'osant se livrer à la culture, faisant le guet quand paraissait un navire inconnu, et partageant avec leurs amis, les Indiens de l'intérieur, les ressources précaires de la chasse et de la pêche."

Enfin le printemps arriva. Jamais dans les longues journées d'hiver, le zèle et le dévouement de Jean Renousse ne s'étaient ralentis une seule fois. Sous le commandement de Bois-Hébert il avait été faire le coup de feu contre les Anglais, puis aussitôt sa tâche achevée; il était revenu prendre son rôle de pourvoyeur. Souvent, dans le cours de l'hiver, on l'avait vu parcourir des distances considérables, refouler au plus profond de son âme tout sentiment de haine et d'antipathie, qu'il avait voué aux Anglo-Américains, et rapporter des traitants anglais, qui étaient établis le long de la côte, à la place des malheureux Acadiens expropriés, les quelques effets qui pouvaient être utiles et agréables à ses protégés. Mais le printemps qui apporte, pour le pauvre au moins, un soupir de soulagement et une larme d'espérance; pour l'homme qui jouit de l'aisance, un sentiment de satisfaction par anticipation des jouissances que la nouvelle saison doit lui donner, était pour les pauvres expatriés chargé d'orages.

Où iraient-ils fixer leurs demeures? En quel endroit seraient-ils hors des atteintes de leurs implacables ennemis? Était-il un lieu à l'abri de leurs rapines, où l'on put fournir le pain et la nourriture à la famille et aux pauvres enfants qui les réclamaient? Telles furent les questions que se posèrent les Acadiens de la colonie que M. St.-Aubin avait formée.

Plusieurs décidèrent de demeurer dans les bois, d'autres résolurent d'aller rejoindre leurs concitoyens échelonnés sur la côte, protégés seulement par l'isolement et l'inhospitalité des parages qu'ils habitaient. Madame St.-Aubin se voyant seule, à bout de toutes ressources, et ne voulant plus être à charge au généreux Jean Renousse ainsi qu'à ses compagnons, prit la résolution de se rendre en Canada. En effet, de vagues rumeurs étaient parvenues que dans ces pays lointains un bon nombre d'Acadiens avaient, dans le voisinage de Montréal, fondés une petite colonie.

Jean Renousse, dans ces rapports avec les traitants anglais, avait appris d'une manière certaine qu'un vaisseau portant un certain nombre d'émigrants avait mis à la voile pour le Canada. D'après le nombre de jours qu'il était en mer, il ne tarderait pas à être en vue.

## V

Que nos lecteurs nous permettent de les transporter au-delà de l'Océan. Nous sommes dans un port de mer: Voyons l'activité qui y règne. Des centaines de vaisseaux déchargent d'un côté du quai d'amples provisions de charbon et de coton; d'autres, les riches soieries et les magnifiques produits de l'Orient. Tout le monde est à l'œuvre. Partout il y a joie, car il y a gain pour tous.

Mais d'où vient donc cette foule d'hommes en haillons, ces femmes amaigries et presque nues, ces pauvres enfants si frêles, si chétifs, qui occupent un tout petit espace du quai? D'où viennent ces pleurs et ces gémissements à fendre l'âme? Ces

embrassements pleins de regrets et de tendresse? Ah! c'est qu'un père vient peut-être pour la dernière fois de presser dans ses bras ses enfants bien-aimés! C'est que des amis viennent de dire un adieu peut-être éternel aux compagnons de leur enfance! C'est que, pour la dernière fois, on a jeté un regard de douleur sur la vieille chaumière qui nous a vus naître! C'est que, dans un dernier embrassement, nous avons échangé avec les amis émus, une dernière poignée de mains, que pour toujours nous avons salué les côtes de l'Irlande, dont aucun de ses enfants ne peut parler sans verser une larme de regret! Et ces malles, et ces paquets, que contiennent-ils, sinon les pauvres vêtements des malheureux Irlandais. Mais dans le navire qui est en partance, que de cris joyeux. A peine entend-on l'ordre du contre-maître: "Embarque, embarque;" voilà le mot qui se fait entendre.

Inutile de le dire, nous le voyons déjà que trop, ce bâtiment est chargé d'émigrants pour l'Amérique. Voyez sur le gaillard d'arrière cet homme à la figure repêlée et trapue, comme il savoure avec délices les bouffées de tabac qui s'échappent de sa longue pipe d'écume de mer; quels regards distraits il jette sur la gazette qu'il tient entre ses mains; comme les nouvelles sont loin de l'absorber; il hoche dédaigneusement la tête en voyant les pleurs des malheureux enfants de la verte Erin. Dans le fond que sont-ils pour lui? Des Irlandais catholiques, il est protestant. Que lui importe donc si la plus grande partie d'eux n'atteint pas les côtes de l'Amérique? Que lui importe si l'espace qu'il leur a destinée dans son vaisseau n'est pas suffisant? Que lui importe si les aliments dont il a fait provision ne peuvent suffire à une moitié de ceux qu'il entasse à son bord? Sa bourse n'est-elle pas bien remplie, et si le typhus, le choléra ou mille autres maladies viennent les décimer, n'a-t-il pas devant lui un immense cimetière; comme bien d'autres qui l'ont suivi, il peut dire à chacune de ces victimes qu'on jette dans l'Atlantique: "Si une tombe, un mausolée, étaient élevés à chacune d'elles, on n'aurait pas besoin de boussole pour aller dans le Nouveau-Monde."

Tel était le "Boomerang" capitaine Brand, quelques jours avant le moment où nous venons de laisser Madame St.-Aubin.

Les communications étaient alors bien difficiles entre l'Acadie et le Canada. C'était donc une belle occasion qui se présentait pour Madame St.-Aubin de se rendre dans ce dernier pays. Là on pourrait correspondre plus facilement avec l'Europe et les Etats-Unis, et qui sait, peut-être avoir des renseignements sur celui auquel, à chaque instant du jour, elle adressait un cuisant souvenir, un pénible regret. Depuis plusieurs jours, Madame St.-Aubin avait mise en vedette toute la petite colonie. Chaque jour des berges prenaient le large et étaient chargées de venir lui annoncer l'approche du vaisseau tant désiré. Bien des heures se passèrent en d'inutiles et inexprimables regrets. Enfin Jean Renousse vint un matin l'informer que le navire tant désiré était en vue, et lui offrit en même temps de la conduire à son bord.

Il était facile de voir, à l'accablement de cet homme trempé aux muscles d'acier, à son air morne et abattu, combien il lui en coûtait de remplir cette pénible mission.

C. DEGUIER.

(A continuer.)

FIRMIN H. PROULX,

Propriétaire-Gérant.

**FAITS DIVERS.**

**CONSEILS AUX APPRENTIS ET AUX OUVRIERS DE TOUT AGE.**

Nous lisons dans l'Echo du Cabinet de lecture :

Nous empruntons le chapitre suivant à un excellent petit ouvrage qui vient de paraître, dû à une plume bien connue et aimée des ouvriers :

L'époque de l'apprentissage est la plus importante dans la vie d'un ouvrier ; car c'est l'âge où le jeune homme est le plus susceptible des bonnes comme des mauvaises impressions ; de la conduite qu'il tiendra alors dépendra tout son avenir, c'est-à-dire son bonheur ou son malheur.

C'est ordinairement aussitôt après la première communion que l'ouvrier, encore bien jeune, entre en apprentissage : il sort de l'école, il a reçu les instructions du catéchisme, et il n'a pas eu le temps de se pervertir avec les jeunes gens d'un âge plus avancé ; mais c'est alors que le danger commence, et qu'on bien peu de temps il peut perdre toutes ses bonnes dispositions à la vertu.

Rien ne peut être plus avantageux à un apprenti que de trouver un bon maître, qui non-seulement lui apprendra son état, mais qui lui servira lui-même de père par l'intérêt qu'il lui portera, et de modèle par la pratique des vertus chrétiennes.

L'apprenti qui a trouvé un pareil patron a trouvé un véritable trésor. Sous une aussi bonne direction, il deviendra un ouvrier habile et un honnête homme.

Aussi longtemps que durera l'apprentissage, il devra témoigner à son maître un grand attachement et une confiance entière, lui demander ses conseils et le satisfaire par sa docilité et l'application au travail.

Si un bon maître témoigne quelquefois de la sévérité, l'apprenti ne doit pas lui en savoir mauvais gré, et comprendre au contraire que c'est pour son bien.

L'amour du travail est une garantie de la bonne conduite de l'apprenti ; c'est surtout la fidélité aux devoirs de la religion qui préserve sûrement un jeune homme de ce qui peut entraîner au mal.

Après l'accomplissement des devoirs de religion, ce qui importe extrêmement au jeune ouvrier, c'est le choix de ses amis ou de ses compagnons.

Dis-moi qui tu fréquentes, et je dirai qui tu es.

Un jeune homme ne peut vivre isolé : il faut des amis, des compagnons, des plaisirs qui soient de son âge.

Du choix des amis dépendront les conversations, la nature des divertissements, et la conduite bonne ou mauvaise, c'est-à-dire le bonheur ou le malheur de la vie.

Il n'y a rien de comparable à un ami vertueux, il est fidèle à l'amitié, on le trouve dans la mauvaise comme dans la bonne fortune ; il partage les douleurs comme les joies de celui qu'il aime, il ne donne que de bons exemples et de bons conseils qui fortifient dans le bien et éloignent du mal.

Avant de se lier d'amitié avec un de ses compagnons, le jeune ouvrier s'assurera d'abord de quelle réputation il jouit. S'il remarque que ses manières sont grossières, son langage immoral ; s'il apprend que sa conduite est peu réglée, il doit prendre la résolution de ne pas le fréquenter, ne serait-ce que dans la crainte de compromettre sa réputation. S'il avait l'imprudence d'en faire un ami, cette liaison produirait bientôt sur lui les effets les plus funestes.

Le vice n'est pas moins contagieux que certaines maladies.

Si beau, si sain que soit un fruit, on ne le placera pas impunément à côté d'un fruit pourri.

Qu'est devenu ce jeune homme qui dominait autrefois de si belles espérances ? Le plus distingué de l'école et dans l'atelier ; il a fréquenté des libertins qui l'ont détourné de ses devoirs ; il est ouvrier négligent, sans économie, mauvais époux, mauvais père de famille ; il brave aujourd'hui la honte et le mépris de tous les ouvriers honnêtes.

Une probité sévère et une économie bien mesurée sont la richesse de l'ouvrier.

L'argent mal acquis ne profite pas longtemps.

Si grand que soit le gain, les mauvais jours viennent, et l'on ne trouvera alors que ce que l'on aura sagement économisé.

Calculez donc que ce que vous gagnez, et faites en sorte que votre dépense soit moindre que votre gain ; déposez ce qui vous reste dans une caisse d'épargne.

Aimez par-dessus tout votre famille. Soignez la vieillesse de votre père et de votre mère, si vous n'avez en chagrin de les perdre. Vous serez traité par vos enfants comme vous aurez traité vos parents.

Il n'est que trop commun aujourd'hui de voir des parents abandonnés dans la vieillesse par des enfants qui n'ont pour eux ni amour ni respect. D'où cela vient-il ? De la mauvaise éducation que les parents donnent aux enfants.

Elevez donc vos enfants avec le plus grand soin. Enseignez-leur de bonne heure l'amour et la crainte de Dieu. Donnez-leur le bon exemple, ne faites aucune action, ne prononcez en leur présence aucune parole qui blesse la religion et les bonnes mœurs.

Si vous êtes bon époux et bon père, après les fatigues de la journée, votre délassement le plus doux sera de vous retrouver en famille.

Le dimanche, vous préférerez à toute autre distraction les joies de la famille ; c'est avec elle que vous ferez votre promenade et prendrez votre repas. Vous éviterez aussi les honteux excès de l'ivrognerie et de la débauche qui consomment le gain de la semaine.

Aimez votre patrie, soyez fiers de sa religion, contribuez à sa prospérité, et pour cela observez ses lois, respectez l'autorité de ceux qui gouvernent.

Cette patrie est la mère commune ; nous sommes tous ses enfants, elle doit à chaque citoyen l'aide et protection, aucun ne lui est étranger.

Celui qui accomplit ses devoirs envers la patrie peut sans injustice réclamer tous ses

droits. Fermez l'oreille aux doctrines de désordre et d'anarchie, leur triomphe est la ruine de la société, pour tous sans exception, aussi bien le riche que le pauvre.

Enfin, souvenez-vous avant tout que c'est Dieu qui a créé le monde, et que lui seul peut le conserver ; c'est lui aussi qui a fondé la société humaine, et elle ne peut subsister sans lui.

Les ennemis de la religion sont les ennemis les plus dangereux de la société, car sans religion, les lois humaines perdent leur plus grande puissance qui est dans la conscience ; il n'y a plus ni mœurs, ni probité, ni justice, ni amour des hommes entre eux.

L'amour véritable de la patrie est inséparable de l'amour de la religion.

Tout peuple civilisé doit avoir pour devise ces deux mots, et les inscrire à la tête du code de ses lois.

**DIEU.—PATRIE.**

L'abbé MARTIN DE NOIRLIEUX

**ANNONCES.**



DEPARTEMENT

**TERRES DE LA COURONNE.**

Québec, 17 Novembre 1862.

AVIS est par le présent donné que si le prix d'achat des terres dans le Bas-Canada occupées en vertu de billets de location émanés d'après les réglemens du 2 mars 1849 n'est pas payé en plein avant le 1er mai prochain, les lots seront repris et offerts en vente.

WM. McDougall,  
Commissaire.

1er décembre 1862.

**CREDIT FONCIER.**

CONFORMÉMENT à la Résolution adoptée par le Comité Central de Crédit Foncier, à sa séance du 7 novembre dernier, une Assemblée des Délégués de tous les Comtés du Bas-Canada, est convoquée pour MERCREDI, le 17 DECEMBRE prochain, à ST-HYACINTHE.

Des mesures de la plus haute importance pour l'introduction du Crédit Foncier, en Canada y seront proposés et soumises à la considération de l'Assemblée.

Les procédés commenceront à MIDI.

D. G. MORISON,  
P. C. C.

1er décembre 1862.

**LE FOYER CANADIEN,**

Recueil Littéraire et Historique,  
Publié par une Association de Littérateurs  
Canadiens sous la direction de

MM. L'abbé FERLAND,  
L. J. C. FISET,  
O. CREMAZIE,  
A. GERIN LAJOIE,  
L'abbé H. R. CASGRAIN et  
L. A. H. LARVE.

Paraîtra tous les mois à compter du 1er  
janvier 1863, par livraison de 32 pages in-  
octavo.

Si, au vingt décembre prochain, le nom-  
bre des abonnés s'élève à 1,500, chaque  
abonné recevra comme prime d'encourage-  
ment, au commencement de janvier, un vo-  
lume d'environ 400 pages maintenant sous  
presse, contenant un choix des meilleurs  
moreaux de littérature canadienne publiés  
de 1850 à 1860.

Le tirage devant être limité au nombre  
des abonnés, les personnes qui désirent  
souscrire sont priées de le faire sans délai.

Prix de l'abonnement: UNE PIASTRE,  
payable le ou avant le 20 décembre.

On s'abonne à Québec chez MM. Cré-  
mazie, Hardy et Fréchette, libraires, et chez  
M. George Desbarats, Jr., (Trésorier du  
*Foyer Canadien*)—A Montréal chez MM.  
Fabre et Gravel, Rolland et fils, Beauche-  
min et Payette, libraires, et chez M. Léon  
A. Globensky (coin des rues St. Lambert et  
des Fortifications)—Des agents ont aussi  
été nommés à Trois-Rivières, Saint-Hya-  
cinthe, Sorel et Saint-Jean.

On peut également s'abonner par lettre  
affranchie adressée au "Gérant du *Foyer  
Canadien, Québec.*"

Les agents sont priés de transmettre le  
ou avant le 20 de décembre au Trésorier ou  
au Gérant le montant perçu par eux ainsi  
que les noms et résidences des abonnés.

Dans les campagnes éloignées, MM. les  
Curés ou missionnaires qui pourraient s'in-  
téresser au succès du *Foyer Canadien* sont  
autorisés à agir comme agents.

De plus, en dehors des villes, toute per-  
sonne qui fera parvenir (*franco*) au Trésor-  
rier ou au Gérant la somme de neuf piastres,  
recevra dix exemplaires du *Foyer Cana-  
dien* et des primes.

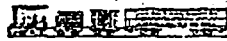
Toute communication relative à l'admini-  
stration du Recueil peut être adressée au  
"Gérant du *Foyer Canadien, Québec.*"

**NOUVEAU MARCHAND  
A  
SAINTE HELENE.**

A la demande de plusieurs personnes  
influentes de cette paroisse et des pa-  
roisses environnantes, le soussigné a cru  
devoir établir un Magasin de Marchandises  
Sèches, Grosseries, Quincailleries, etc., où  
il vendra, pour de l'argent comptant, au

**PRIX DE QUEBEC.**

EDOUARD CHAPLEAU,  
1er décembre, 1862. Marchand.



**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC  
DU  
CANADA.**

*District de Québec et la Rivière-du-Loup.*

LES convois partent de la Pointe-Lévi  
L tous les jours à 10. 00 A. M., arrivant à

Chaudière Junction.....	à 10:30 A. M.
St. Jean Chrysostôme.....	10:45 "
St. Henri.....	11: 0 "
St. Charles.....	11:26 "
St. Michel.....	11:45 "
St. Valier.....	11:58 "
St. François, ou Berthier....	12:14 P. M.
St. Pierre.....	12:23 "
ST. THOMAS.....	12:42 "
Cap St. Ignace.....	1:03 "
L'ISLET.....	1:25 } "
	1:40 } "
Trois Saumons.....	1:48 "
St. Jean Port Joli.....	2:04 "
St. Roch.....	2:28 "
STE. ANNE.....	2:51 "
Rivière Ouelle.....	3:10 "
St. Denis.....	3:26 "
ST. PASCAL.....	3:43 "
Ste Hélène.....	4:03 "
St. Alexandre.....	4:24 "
RIVIERE-DU-LOUP.....	5:00 "

Les convois partent de la Rivière-du-  
Loup tous les jours à 8. 00 A. M., arrivant à

St. Alexandre.....	à 8:41 A. M.
Ste. Hélène.....	9:05 "
ST. PASCAL.....	9:26 "
St. Denis.....	9:43 "
Rivière Ouelle.....	10:00 "
STE. ANNE.....	10:21 "
St. Roch.....	10:44 "
St. Jean Port-Joli.....	11:11 "
Trois Saumons.....	11:23 "
	11:38 "
L'ISLET.....	11:53 "
Cap St. Ignace.....	12:17 P. M.
ST THOMAS.....	12:42 "
St. Pierre.....	1:00 "
St. François, ou Berthier....	1:10 "
St. Valier.....	1:27 "
St. Michel.....	1:41 "
St. Charles.....	2:02 "
St. Henri.....	2:30 "
St. Jean Chrysostôme.....	2:45 "
Chaudière Junction.....	3:00 "
POINTE LEVI.....	3:30 "

C. FREER,

1er décembre 1862. Surintendant.

**L'HYDROPULTE**

ou  
Pompe légère et portative

Pour arroser les jardins, chasser les in-  
sectes des arbres, nettoyer les citernes, etc.  
Cette pompe, à l'aide d'un seul homme,  
lancera l'eau avec force à raison de huit  
gallons par minute à une distance de cin-  
quante pieds. A vendre par le soussigné,

CHAS. MOIZEN, Agent,

17, Rue St. Jacques, Baso-Ville, Québec.

1er août 1862.



Département des Terres de la Couronne

QUEBEC, 9 octobre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'envi-  
ron 118,000 acres des terres publiques  
situées dans le township de CHAPAIS,  
PAINCHAUD et POHENEGAMOOK dans  
le comté de KAMOURASKA, C. E., seront  
offertes en vente à ceux qui y sont établis  
ou qui ont l'intention de le faire, le et après  
le vingtième jour de novembre prochain, à  
raison de 30 centins par acre.

Pour plus amples informations s'adresser  
à l'agent local, FLORENCE DEGUISE,  
écrivain, à Ste. Anne de la Pocatière, C. E.

ANDREW RUSSELL,  
Ass.-Commissaire.

15 octobre 1862.

**QUINCAILLERIE.**

LES soussignés ont l'honneur d'offrir au  
public de la campagne leurs sincères  
remerciements pour l'encouragement libéral  
qu'ils en ont reçu, et prennent en même  
temps l'occasion d'offrir à son choix :

Un assortiment considérable et varié de  
MARCHANDISES NOUVELLES, consis-  
tant en instruments agricoles, tels que  
FAULX des premières fabriques d'Anglo-  
terre et des Etats-Unis, FOURCHES,  
PELLES, BÈCHES, FAUCILLES, etc.

Ferrures de maison de toute espèce,  
VITRES, PEINTURES, HUILE, etc., etc.

—AUSSI,—

Un fonds extraordinaire de LAMPES à  
l'HUILE DE CHARBON de toute sorte et  
de tout prix.

**AUX MARGUILLERS DES PAROISSES.**

L'attention de ces Messieurs doit être  
particulièrement dirigée sur de superbes  
LUSTRES propres à l'ornement des églises,  
qu'ils vendent à des conditions très-li-  
bérales, et des petits burners très-écono-  
miques pour le même usage.

BÉLANGER ET GARIÉPY. ®

Québec 9<sup>1</sup>/<sub>2</sub> rue Lafabrique, à l'enseigne  
du Gros Marteau.



**M. POURTIER,**

CHIRURGIEN DENTISTE,

de la Faculté de Médecine de Paris, No.  
15, Rue St. Jean, en face de la Rue du  
Palais, Québec.

**ALPHONSE MILLER,  
AVOCAT,**

TIENT son bureau au Village de Sainte  
Anne de la Pocatière, le JEUDI de  
chaque semaine, en la demeure de M.  
DAVID LAVERGNE. Il espère, par son  
assiduité et sa diligence, mériter la con-  
fiance de tous ceux qui réclameront les  
services de sa profession.

3 mai 1862.



DÉPARTEMENT  
DES  
**TERRES DE LA COURONNE**

QUEBEC, 1er octobre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 14,000 acres des terres de la Couronne situées dans le township de PRICE, comté de BEAUCE, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le huitième jour de novembre prochain, à raison de 40 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local LOUIS LABRECQUE, écrivain, à Lambton, C. E.

ANDREW RUSSELL,  
Ass.-Commissaire.

15 octobre 1862.

DÉPARTEMENT  
DES  
**TERRES DE LA COURONNE**

QUEBEC, 3 octobre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 28,000 acres des terres de la Couronne situées dans le township de ADSTOCK, comté de BEAUCE, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le douzième jour de novembre prochain, à raison de 40 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local, LOUIS LABRECQUE, écrivain, à Lambton, C. E.

ANDREW RUSSELL,  
Ass.-Commissaire.

15 octobre 1862.

DÉPARTEMENT  
DES  
**TERRES DE LA COURONNE**

QUEBEC, 7 octobre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 121,000 acres des terres Publiques situées dans les townships de PATTON, TALON, ROLETTE et PANET, dans le comté du MONTMAGNY, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le dix-septième jour de novembre prochain, à raison de 30 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local, FRANCOIS TETU, écrivain, à MONTMAGNY, C. E.

ANDREW RUSSELL,  
Ass.-Commissaire.

15 octobre 1862.



Département des Terres de la Couronne

QUEBEC, 12 septembre 1862.

AVIS est par les présentes donné qu'environ 18,836 acres des terres de la Couronne dans le township de TOURELLE comté de Gaspé, seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le vingt-deuxième jour d'octobre prochain, à raison de 20 centins par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'agent local, CHS. F. ROY, écrivain, à Ste. Anne des Monts.

WM. McDougall,  
Commissaire.

22 septembre 1862.



Département des Terres de la Couronne

QUEBEC, 15 septembre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 18,000 acres des terres de la Couronne, situées dans le township de BUNGAY, comté de Kamouraska, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le ou après le vingt-septième jour d'octobre prochain, à raison de 30 centins par acre.

Pour plus amples informations s'adresser à l'agent local, F. DEGUISE, écrivain, à Ste. Anne de la Pocatière.

ANDREW RUSSELL,  
Ass.-Commissaire.

22 septembre 1862.



Département des Terres de la Couronne

QUEBEC, 4 novembre 1862.

AVIS est par le présent donné qu'environ 5275 acres des terres de la Couronne, situées dans le township de LAMBTON, comté de BEAUCE, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de décembre prochain, à raison de 40 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local LOUIS LABRECQUE, écrivain, à Lambton, C. E.

ANDREW RUSSELL,  
Ass.-Commissaire.

15 novembre 1862.



DÉPARTEMENT  
DES  
**TERRES DE LA COURONNE**

QUEBEC, 9 septembre 1862.

AVIS est par les présentes donné que L. N. GAUVREAU, écrivain, agent des terres sur le vieux et le nouveau chemin de Témiscouata, est maintenant autorisé à faire des octrois gratuits de cent acres sur ces chemins, dans les townships d'ARMAND et DEMERS.

ANDREW RUSSELL,  
Ass.-Commissaire.

12 septembre 1862.

ETABLISSEMENTS A QUEBEC

DE  
**J. LS. MARTINEAU,**  
SITUÉS

Rue des Fossés, St. Roch,

ET  
Rue St. Pierre le Porche-Union,  
Près du marché de la Basse-Ville.

Le soussigné a le plaisir d'informer ses amis qu'ils trouveront constamment à ses deux magasins, les effets suivants : Clous coupés et forgés ; Vitres de 7½ x 6½ à 42 x 36 ; Peintures, couleurs assorties ; Huile de charbon (meilleure qualité) et Lampes ; Tôles, Fer blanc ; Poêles doubles et simples, de fantaisie, de cuisine, et pour l'usage de charbon, etc., etc., etc.

Le tout à des prix très-réduits.

J. LS. MARTINEAU.  
1er juillet 1862.

**CHARLES MOIZEN,**  
COMPTABLE,

COURTIER DE DOUANE

ET  
**AGENT GENERAL,**  
No. 17, rue St. Jacques,  
QUEBEC.

**LE VERGER CANADIEN**

ou  
Culture raisonnée des Fruits qui peuvent  
réussir dans les Vergers et les  
Jardins du Canada.

Prix : un 60c.

A vendre à l'imprimerie, de Jos. Darveau  
et chez M. L. H. Hardy.

N. B.—En envoyant \$1 on recevra deux  
copies, franco, par la malle.

**AGENTS**  
**DE LA**  
**GAZETTE DES CAMPAGNES.**

- TRINITE**  
Cap St. Ignace, Noël Nadeau, écrivain.  
Collège de Joliette, Révd. M. Ls. G. Langlais, Procureur.  
Isle-Verte, Achille Bertrand, écrivain.  
Kamouraska, Chs. Lindsay, écrivain, N. P.  
Lambton, le Docteur Ls. Labrecque.  
L'Assomption, M. Poirier, écrivain, N. P.  
L'Islet, Jules Casgrain, écrivain, N. P.  
Maskinongé, le Docteur A. A. Duhamel.  
Pointe-aux-Anglais, St. Hermas, Basile Charlebois, écrivain.
- QUEBEC**, M. N. S. Hardy, libraire, Basse-Ville.  
Rimouski, E. Grondin, écrivain, arpenteur.  
St. Alexandre (Kamouraska), M. Edmond Lévêque, marchand.  
St. Ambroise de la Jeune-Lorette, Gonzague Vincent, M. P.  
St. Antoine de Tilly, Edmond LaRue, écrivain, Notaire.  
St. Benoit (Montréal), le Notaire Le-maire.  
St. Casimir, F. X. Gingras, écrivain.  
St. Césaire de Rouville, Révd. M. J. A. Provençal.  
St. Croix, L. C. Desrochers, écrivain, J. P.  
St. Denis (en bas), M. S. Dionne.  
St. Elvi (Kamouraska), Révd. M. A. Gaudin.  
St. Fabien, Révd. M. A. Ladière.  
St. Famille, Isle d'Orléans, M. Basile Marquis.  
St. Grégoire, Révd. M. J. Harper.  
St. Hélie, (Kamouraska), M. Edouard Chapleau, marchand.  
St. Henri de Lauzon, Révd. M. Frédéric Caron.  
St. Hermas, Frs. Gauvreau, écrivain.  
St. Jean de l'Isle d'Orléans, Léonidas LaRue, écrivain, E. M.  
St. Jean Port-Joli, P. G. Verreault, écrivain.  
St. Julie de Somerset, J. B. Rousseau, écrivain.  
St. Laurent, Isle d'Orléans, M. Zéphirin Lapiere, instituteur.  
St. Pierre, Rivière du Sud, G. Blais, écrivain.  
St. Scholastique (Montréal), Docteur Duchesnay.  
St. Stanislas de Batiscau, le Docteur Philippe Lassusseye.  
St. Thomas, Louis Blais, écrivain, avocat.  
Terrebonne, M. F. X. Leclerc, S. D.  
Trois-Pistoles, Thomas P. Pelletier, écrivain.
- ISLE DU PRINCE-EDOUARD**  
Rustico (Isle du Prince Edouard), Révd. M. Geo. A. Belcourt.
- NOUVEAU-BRUNSWICK**  
St. Bruno (Madawaska), Révd. M. L'Hiver.

**A VENDRE**

A L'IMPRIMERIE DE LA  
**Gazette des Campagnes :**

**LE CALENDRIER DU DIOCÈSE DE QUEBEC**, pour l'année 1863, approuvé par Monseigneur l'Evêque de Tloa, Administrateur du Diocèse.  
— Les Oiseaux du Canada, par J. M. LeMoine, seconde édition, en deux volumes. — Prix : une piastre les deux volumes.  
— Le Petit Almanach du Bas-Canada, pour l'année 1863.

Archiconfrérie du Denier de Saint-Pierre, suivi des instructions sur la manière de gagner les Indulgences. — Prix : 8 sous ; la douzaine, 3 échelins.

Considérations sur l'Agriculture Canadienne, au point de vue religieux, national, et du bien-être moral. — Prix : 12 sous — Ce volume est également en vente à Québec chez MM. Crémazie et Hardy, libraires, et chez M. Chs. Hamel ; ainsi qu'à Montréal, chez M. Rolland et Chapleau, libraires.

Le Verger Canadien, ou Culture raisonnée des Fruits qui peuvent réussir dans les Vergers et Jardins du Canada. — Prix : un écu le volume.

Recueil de Chansons Canadiennes et Françaises, comprenant 450 chansons. — Prix : un écu le volume.

Le Véritable Petit Albert, ou Secret pour acquérir un Trésor. — Prix : 20 sous le volume.

Tripoli Canadien, pour nettoyer l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le ferblanc, etc. — Prix : 15 sous le paquet.

Hydropulte, ou Pompe légère et portative, pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, et nettoyer les citernes. Ceux qui voudraient s'assurer de leur efficacité avant que de les acheter, pourront en faire l'essai à cette imprimerie.

**AVIS.**

COMME plusieurs personnes, parmi nos abonnés, nous demandent les premiers numéros de la Gazette des Campagnes de la présente année, pour les faire relier, et que les numéros, 1, 2, 3, 7 et 8 sont épuisés, nous osons demander à ceux qui ne se proposent pas de les garder de cette manière, de vouloir bien nous faire la faveur d'envoyer les susdits numéros à ce bureau. Ce léger sacrifice de 1/2 franc nous mettrait en état de pouvoir satisfaire à de nombreuses demandes.

**IMPRIMERIE**

ÉTABLIE À DISTRICT

Sto. ANNE KAMOURASKA

Le soussigné, propriétaire-gérant de la Gazette des Campagnes, informe ses amis et le public en général qu'ayant fait acquisition d'une presse avec un assortiment très-varié de caractères, peut exécuter, en différentes couleurs et dans les derniers goûts, toutes sortes d'imprimés :

- LIVRES, BROCHURES,**  
**BLANCS DE FABRIQUE,**  
**CARTES D'AFFAIRES, DE VISITE,**  
**BILLETS DE BANQUES,**  
**CHÈQUES, RECUS,**  
**PROGRAMMES,**  
**AFFICHES,**  
**CIRCULAIRES,**

**BLANCS POUR AVOCATS ET NOTAIRES**  
ETC., ETC., ETC.

MM. les Greffiers de toutes les Communes ainsi que MM. les Secrétaires de Municipalités trouveront, en s'adressant au soussigné, toutes les Formules de Blancs dont ils ont besoin.

Le soussigné invite aussi MM. les Secrétaires des Sociétés d'Agriculture qui s'intéressent au succès de la Gazette des Campagnes, de vouloir bien l'honorer de leur patronage.

**ANNONCES.**

La Gazette des Campagnes, vu la modicité du prix d'abonnement, ayant obtenu un nombre très-considérable de souscripteurs, surtout parmi la classe agricole, serait d'un grand avantage aux personnes qui désirent annoncer dans les journaux.

Messieurs les Marchands, Manufacturiers d'instruments aratoires, etc, qui voudraient honorer la Gazette de leur annonce, pourront le faire à de bonnes conditions, en s'adressant au soussigné.

Toutes les personnes qui désirent s'abonner à la GAZETTE DES CAMPAGNES, ou payer leur abonnement, envoyer des annonces, devront s'adresser, par lettres affranchies, au soussigné Propriétaire-Gérant. C'est à lui aussi que devront se payer les arrérages.

**F. E. Proulx,**  
Propriétaire-Gérant.